RAM « AM STRAM GRAM »

Charte Qualité des temps collectifs

Au cours des animations, les professionnels s'engagent à adopter un positionnement éducatif réfléchi collectivement :

Adultes

- en respectant et en échangeant de manière bienveillante, avec empathie et sans jugement
- en acceptant l'intervention des autres professionnels sur un temps précis, ou une activité, dans le respect du bien être de l'enfant
- en respectant les personnes (enfants, collègues et parents), en faisant preuve aussi de discrétion professionnelle (les discussions restent dans les locaux du RAM)
- en utilisant un langage respectueux et adapté aussi bien pour les enfants que pour les adultes
- en acceptant de partager les espaces de sieste, de repas, d'activités
- en veillant à la sécurité des enfants par une attention constante
- en adoptant une attitude accueillante et bienveillante au sein du groupe de professionnels, et auprès des autres enfants accueillis (pas d'étiquettes!)
- en respectant les horaires du RAM, en participant au nettoyage et au rangement du RAM
- en limitant « les discussions d'ordre personnel »

Enfants

- en respectant l'enfant dans son jeu, en le laissant faire par lui même ses expériences (autour des activités, selon son rythme)
- en regardant l'enfant jouer pour le soutenir dans sa découverte et favoriser son attention
- en posant des mots sur ce qu'il veut, sur ce qu'il ressent
- en restant garant de la sécurité affective et physique des enfants dont il a la garde
- en l'accompagnant dans ses découvertes par le regard, la parole, les encouragements, par son attitude bienveillante et sécurisante (en étant à coté de lui, à sa hauteur)

Rives de l'Ain
Pays du Cerdon
Communauté de communes

Charte réalisée par le comité de pilotage du RAM - Avril 2018